

Jeudi 10 septembre 2026

À la découverte des biefs d'Issoire

Rendez-vous Parking Animatis à 9h30 ou 14h30

Les biefs d'Issoire, l'eau dans la ville : "Un air de Venise au cœur de l'Auvergne".



Ils sont alimentés par la Couze Pavin, rivière qui coule tout le long de la ville.

Si autrefois les canaux servaient à nettoyer la ville, aujourd'hui on les retrouve partout derrière une porte, entre 2 maisons, vers des lavoirs privés, sous les trottoirs... pour une promenade surprenante.



La particularité de la ville est d'être entrelacée de petits canaux qui s'étendent sur plus de 15 kms, un réseau d'irrigation très dense depuis le Moyen âge.

Notre guide va nous aider à découvrir ce patrimoine multiséculaire qui permet la stabilité des maisons et des constructions, et les questions de propreté, les lieux secrets, les histoires vraies, les contes et les racontars sur les biefs de la ville d'Issoire.

La visite se terminera au Globe pour une fin en beauté !

Le contenu des deux visites est identique, pour des questions pratiques nous limitons le nombre de visiteurs à **25 personnes** par visite. (si le nombre d'inscrits est inférieur à 10, la sortie sera annulée.)

Tarif par personne visite + boisson		Inscription
20 à 25 Personnes	12 €	12 €
15 à 19 Personnes	14 €	
10 à 14 Personnes	17 €	
Inscription avant le :		5/09/2026
Pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si le nombre d'inscrits était inférieur à 30, l'association se réserve le droit d'annuler cette sortie		
Extrait du règlement Intérieur Inscriptions : Les inscriptions sont enregistrées au cours des permanences du samedi. La carte IATL est obligatoire. Il sera demandé un supplément 25 € à la 1 ^{ère} sortie d'un non adhérent. L'inscription sera définitive après le versement d'un acompte par personne inscrite. Le montant de cet acompte est indiqué sur la fiche d'annonce de la sortie.* En cas d'inscription faite après la date limite, le règlement de l'acompte plus les acomptes intermédiaires (s'il y a lieu) sera dû à l'inscription. Les horaires et les indications concernant votre voyage sont indiqués sur les fiches d'information. En cas de modifications, l'association vous contactera par téléphone dans les meilleurs délais avant le départ. Annulation : En cas d'annulation par l'adhérent, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous à titre de dédit : - l'annulation n'entraîne pas des frais pour l'association : il sera demandé 1 € de frais administratifs. - l'annulation entraîne des frais pour l'association : il sera demandé la totalité des frais réclamés par nos différents partenaires. (*) si la sortie est payante (**) En cas de cession de place, s'il existe une liste d'attente, cette dernière est prioritaire		
Responsables Sortie : Suzanne CONTOUX : 06.42.02.06.04 - Guy POMAREDE 06.87.74.22.03		